

besoin d'aide pour une dissertation

Par **kannelle**, le **10/10/2006** à **17:52**

voilà le sujet de dissert posé en td : Existe-t-il des limites à la révision des traités communautaires ? au regard du traité constitutionnel (je n'ai pas fait de faute en tapant le sujet, le ? est placé bizarrement je sais mais le sujet est comme ça dans ma plaquette de td)

bien évidemment, le chargé de td nous a encore posé un sujet de dissert sur un thème que nous n'avons pas encore vu en cours!!!

moi j'envisage le sujet sous cet angle là : Est ce que l'on peut effectuer une refonte totale des traités communautaires ou bien existe-t-il un socle inamovibles de textes que l'on ne pourra pas réformer?

tout cela au regard de la refonte qu'effectuerait le TECE, s'il était adopté, sur les institutions communautaire et les textes fondateurs.

Donc j'ai fait des recherches dans ce sens.

Par exemple en France lors d'une révision de la constitution on ne peut pas toucher à la forme républicaine du gouvernement. En Allemagne on ne peut pas toucher à l'organisation de la fédération en Landers, au principe du concours des Landers à la législation ou aux principes de dignité humaine, au caractère obligatoire des droits de l'homme, aux fondements de l'ordre étatique et au droit de résistance.

mais malheureusement je n'ai rien de trouvé de semblable au niveau communautaire !!!

faut-il qu'il persiste à chercher dans cette voie là ou suis-je parti dans une direction totalement fautive?

Par **akhela**, le **10/10/2006** à **19:35**

selon la charte du forum malheureusement pour toi les pistes c'est à toi de nous en faire part (pour une critique constructive). Maintenant selon moi d'après ton sujet il faut te focaliser essentiellement sur le fameux traité (pas grave que tu ne l'aies pas vu en cours ... tu ne le verras jamais il a été rejeté).